

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-50 en date du 20/09/2012 portant reversement d'une subvention versée par la DRAC et destinée à la Coopérative scolaire de l'école et portant décision modificative n°03 du budget général 2012:

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 20 Septembre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 13 Septembre 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Andrée HARGE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	3	9	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel.

Représentés : GILLES Dominique procuration à Alain FAUCHER, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention de 1410,00 euros a été attribuée à l'école de la Geneytouse par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin pour financer les dépenses liées à la création d'une classe de pratique culturelle et artistique au cours de l'année scolaire 2011/2012.

Il précise que ces fonds seront versés à la commune et qu'il conviendrait de les reverser à la coopérative scolaire qui a réglé les dépenses correspondantes.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le reversement de cette subvention à la coopérative scolaire de l'école.

DECIDE d'apporter les modifications nécessaires au budget général 2012.

SECTION	DEP-REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
F	D	65738	Autres charges de gestion courante – Autres organismes	+ 1 410,00
F	D	7478	Dotations et participations – Autres organismes	+ 1 410,00



A La Geneytouse, le 20 Septembre 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

